

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 5 janvier 2023

CAI-BU(2023)01_FR

COMITE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

Bureau - 3^{ème} Réunion

En ligne

5 janvier 2023

10h-12h et 14h-16h (CET)

RAPPORT ABRÉGÉ

1. Ouverture de la réunion

1. Le Président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), M. Thomas SCHNEIDER (Suisse), a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et a présenté les principaux objectifs de la réunion, à savoir examiner les prochaines étapes dans l'élaboration de la convention [cadre] et organiser la 3^{ème} réunion plénière du Comité.
2. Mme Claudia LUCIANI, Directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la 3^{ème} réunion du Bureau du CAI. Elle a déclaré que 2023 sera une année extrêmement importante pour le Comité, et qu'elle devrait aboutir à l'adoption de la Convention [cadre] du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle d'ici novembre, comme le prévoit le mandat du Comité. Elle a informé le Bureau des résultats des récentes réunions fructueuses entre le Secrétariat et la Commission européenne, au cours desquelles les deux organisations ont discuté de leur fonctionnement et de leurs initiatives en matière d'intelligence artificielle respectifs, à savoir la Convention [cadre] du Conseil de l'Europe et la réglementation sur l'intelligence artificielle (AI Act) de l'Union européenne, et se sont coordonnées pour mener au mieux ces activités de manière parallèle et concertée.
3. M. Jan KLEIJSEN, Directeur, Société de l'information - Lutte contre la Criminalité, a également souhaité la bienvenue aux membres du Bureau. Il a ajouté qu'un autre événement majeur pour le Conseil de l'Europe en 2023 est l'organisation du 4^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, qui aura lieu à Reykjavik, Islande, les 16-17 mai 2023. Il a en outre déclaré qu'il fallait saisir cette occasion cruciale pour mentionner l'importance primordiale des technologies numériques dans nos sociétés modernes et promouvoir la Convention [cadre] du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle en tant que premier instrument mondial juridiquement contraignant sur l'IA.

2. Adoption de l'ordre du jour

4. Le Bureau a adopté l'ordre du jour sans amendements.

3. Informations fournies par le Président, le Secrétariat et les membres du Bureau

5. Le Président a informé le Bureau de sa participation à des forums régionaux et internationaux, entre autres le Forum sur la gouvernance de l'Internet (IGF) à Addis-Abeba, Ethiopie et la Réunion au niveau ministériel du Comité de la politique de l'économie numérique de l'OCDE à Grande Canarie, Espagne. M. SCHNEIDER a réitéré le fort intérêt au niveau mondial pour les travaux du Comité et a informé le Bureau de ses discussions, en particulier avec les représentants du Brésil et des pays du continent africain.
6. M. Kristian BARTHOLIN, Secrétaire du CAI, a également mentionné la participation du Secrétariat aux deux conférences susmentionnées, et a souligné l'intérêt particulier pour les travaux du Comité sur l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'IA, qui sont largement reconnus comme particulièrement innovants et uniques.

7. M. BARTHOLIN a également mentionné une correspondance d'un groupe d'organisations observatrices auprès du Comité reçue la veille par le Secrétariat et tous les membres du Bureau.
8. Ayant examiné et discuté cette question en détail, le Bureau a estimé que la décision concernant la composition et les méthodes de travail du Groupe de rédaction prise lors de la 2^{ème} réunion plénière du CAI devait être maintenue et ne recommanderait donc pas au CAI de reconsidérer sa décision à cet égard. Dans le même temps, le Bureau a estimé qu'il était important d'expliquer au CAI de façon complète et claire, lors de la prochaine réunion plénière, la manière dont les méthodes de travail du Groupe de rédaction seraient mises en œuvre et comment l'interaction avec la plénière serait organisée, afin de permettre une participation significative continue de toutes les parties prenantes aux travaux du CAI.

4. Prochaines étapes dans l'élaboration de la convention [cadre]

9. Le Bureau a examiné et discuté une version révisée du « Projet zéro » de Convention [cadre] préparée par le Secrétariat sur la base des commentaires reçus sur le « Projet zéro » de Convention [cadre] à la fois par procédure écrite et lors de la 2^{ème} réunion plénière du Comité.
10. Le Bureau a salué la qualité de cette version révisée du « Projet zéro » qui reflète les commentaires des délégations et a chargé le Secrétariat de la distribuer, telle qu'amendée après la réunion du Bureau, au Comité en amont de la 3^{ème} réunion plénière.

5. Préparation de la 3^{ème} réunion plénière du CAI (11 - 13 janvier 2023)

11. Le Secrétariat a informé le Bureau que Mme Thórhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR (Islande), Présidente de la Sous-commission sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme de l'Assemblée Parlementaire, a confirmé sa participation à la prochaine réunion plénière.
12. Le Bureau a chargé le Secrétariat de modifier le projet d'ordre du jour de la 3^{ème} réunion plénière afin de permettre l'introduction d'un point de l'ordre du jour présentant les méthodes de travail pour la rédaction de la Convention [cadre] et examinant la Feuille de route révisée.

7. Questions diverses

13. Les membres du Bureau ont examiné la possibilité de tenir les réunions du Groupe de rédaction en format hybride, suite à une requête émanant de certaines Délégations.
14. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'explorer les moyens de fournir une diffusion en ligne des sessions sans interprétation aux membres du groupe de rédaction, en tenant compte des ressources disponibles.